



Dissolution association : actif patrimoine

Par **TineTine**, le **10/02/2019** à **23:26**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Faut-il comprendre, dans les phrases suivantes que si l'association FOOT, membre de l'Omnisports, est dissoute, ses avoirs (positifs OU négatifs) sont dévolus à l'Omnisports ? Un actif peut-il être négatif ? Un patrimoine également ?

texte des statuts Foot :

Le retrait ou la radiation des BLEUETS NOTRE DAME FOOTBALL de l'association BLEUETS NOTRE DAME de Pau entraîne de plein droit la dissolution des BLEUETS FOOTBALL et la dévolution de son patrimoine aux BLEUETS NOTRE DAME.

L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si elle est convoquée spécialement à cet effet. Elle se prononce alors dans les conditions prévues aux paragraphes ci-dessus. En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens et l'actif net est attribué à l'association BLEUETS NOTRE DAME OMNISPORTS.

Merci.

Par **morobar**, le **11/02/2019** à **10:11**

Bonjour,
[citation]Un actif peut-il être négatif[/citation]

Non

On parle alors de passif.

[citation]Un patrimoine également? [/citation]

Pas plus

Pour le reste la loi, ce sont les statuts.

Par **TineTine**, le **12/02/2019** à **17:42**

Merci beaucoup. Tine